

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail : antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES	3
REFERENCES NORMATIVES	3
REGLEMENTATION ET REGLES DE L'ART	3
RECEPTION DES SUBJECTILES	3
TOLERANCES DE PLANEITE	4
CHOIX DES PRODUITS	4
CONFORMITE DES PRODUITS AU CHOIX DE L'ENTREPRENEUR	4
PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DES PRODUITS MIS EN ŒUVRE	4
PROTECTION DES OUVRAGES	5
NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	5
RAPPEL DES DIFFERENTES CLASSES DE FINITION GENERALEMENT RENCONTREES EN PEINTURE	5
CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION	5
CONDITIONS PARTICULIERES A L'OPERATION	6
PROTECTIONS PROVISOIRES	6
AUTOCONTROLE	6
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
1 - Travaux préparatoires sur supports existants en murs et plafonds	7
2 - Peinture satinée finition A sur murs et plafonds sur supports existants	7
3 - Peinture satinée finition A pour murs et plafonds (supports neufs)	8
4 - Peinture sur menuiseries intérieures bois	8
5 - Peinture satinée sur portes prépeintes	9
6 - Peinture sur menuiseries intérieures bois existant	9
7 - Sticker velours noir adhésif	9
8 - Revêtement mural décoratif 92/2008	10
9 - Revêtement mural décoratif 107/6027	10
10 - Revêtement mural décoratif 114/29058	10
11 - Revêtement mural décoratif 114/4008	11
12 - Revêtement mural décoratif RM-410-54	11
13 - Revêtement mural décoratif RM-410-83	12
14 - Revêtement mural décoratif RM-1001-35	12
15 - Revêtement mural décoratif WDCO2202	12
16 - Revêtement mural décoratif 17058-01	13
17 - Enduit à base de chaux	13
18 - Joints acryliques	14
19 - Nettoyage de mise en service	14
C - PSE	16
1 - Travaux préparatoires sur supports existants en murs et plafonds	16
2 - Peinture satinée finition A sur murs et plafonds sur supports existants	16

A - GENERALITES

REFERENCES NORMATIVES

Les travaux de peinture seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres :

- Normes Françaises AFNOR
- Documents Techniques Unifiés, et plus particulièrement :
 - NF DTU 59.1 (P74-201-1) (juin 2013) : " Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - (Parties 1-1 et 1-2) "
 - NF DTU 59.1 (P74-201-2) (juin 2013) : " Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - (Partie 2) "
 - NF DTU 59.3 (P74-203-1) (mai 1993) : " Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (octobre 2000) "
 - NF DTU 59.4 (P74-204-1) (février 1998) : " Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques "
 - NF DTU 59.4 (P74-204-2) (février 1998) : " Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales "
 - NF DTU 59.4 (P74-205) (mars 1998) : " Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux - Lexique des termes usuels "
- Décisions ou recommandations du Groupe Permanent d'Étude des Marchés de Peinture, Vernis et Produits connexes (GPEM.PV).

Sauf spécifications contraires, tous les ouvrages décrits au présent document sont à prévoir en fourniture et pose, y compris la préparation du support.

Commentaires ou précisions complémentaires sur le Cahier des Clauses Spéciales :

- L'Entrepreneur est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble du projet. Il devra se mettre en relation avec le Maître d'œuvre et les Entreprises des autres corps d'état afin de s'enquérir des caractéristiques exactes des supports qu'il devra revêtir et utiliser des produits compatibles avec ceux-ci. Il se renseignera auprès du Maître d'œuvre et des Bureaux Techniques sur la conception particulière de l'ouvrage (fluides, étanchéité des planchers, etc.)
- L'Entrepreneur devra tenir compte dans son prix de tous travaux en relation avec sa profession et nécessaires au parfait achèvement de son intervention.

Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans ou les réglementations qui ne seraient pas mentionnées dans le présent document.

REGLEMENTATION ET REGLES DE L'ART

Les dispositions générales doivent être toutes être respectées :

- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Code de l'environnement
- Normes françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU
- Règlement des produits de construction (marquage CE)
- Règles professionnelles
- Plan de prévention de risques naturels (PPRN) ou dans tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme.

RECEPTION DES SUBJECTILES

Avant la date prévue par le marché ou par l'ordre de service pour procéder à l'application des enduits ou peintures, l'Entrepreneur doit s'assurer que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché et à celles des documents

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REKETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

approuvés par le Maître d'œuvre. Il s'assure également que l'état du chantier lui permet d'effectuer ses travaux dans des conditions normales d'exécution.

Il fera ensuite la réception de ceux-ci (sur sa demande) conjointement avec le Maître d'œuvre. A la demande de ce dernier, le fabricant ou son représentant pourra également y participer. Passé la date de réception, l'Entrepreneur sera pleinement responsable de la qualité de ses travaux.

Réception des supports :

L'entreprise effectuant ses travaux à la suite d'un autre corps d'état, sera réputé les avoir réceptionnés avant mise en œuvre de ses ouvrages. Il lui incombera de faire les réserves nécessaires, s'il y a lieu, avant toute intervention.

TOLERANCES DE PLANEITE

Les tolérances des supports seront conformes à l'annexe C de la NF DTU 59.1 P1-1

CHOIX DES PRODUITS

L'Entrepreneur du présent chapitre est seul responsable du choix des produits à mettre en œuvre et ce, en fonction de la nature du support et de la finition recherchée dans le marché.

Il pourra être fait référence à des produits dans le but de déterminer une qualité. Ces produits n'auront, sauf si précise, aucun caractère d'imposition.

L'Entrepreneur pourra soumettre des variantes, cependant celles-ci devront posséder au minimum toutes les performances du produit référencé.

Ces variantes devront figurer de façon précise dans le chapitre "DESCRIPTION DES OUVRAGES" (avec documentation, et, notices techniques).

CONFORMITE DES PRODUITS AU CHOIX DE L'ENTREPRENEUR

Une fiche technique accompagne chacun des produits élaborés par le Fabricant et guide le choix de l'Entrepreneur de peinture.

Cette fiche technique, établie sous la responsabilité du Fabricant, doit faire référence aux spécifications et labels suivants :

- Marque NF.
- Agrément ministériel.
- Spécification AFNOR.
- Spécification GPEN/PV.
- Toute autre spécification dont l'origine doit être alors précisée

PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DES PRODUITS MIS EN ŒUVRE

Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'œuvre pourra demander des prélèvements destinés à permettre d'éventuelles vérifications de l'aptitude à l'emploi des produits acceptés par le Maître de l'ouvrage et qui ne sont pas titulaires d'une marque NF ou d'un agrément Ministériel.

Le prélèvement s'effectuera par prise d'échantillons par le Maître d'Ouvrage dans l'une des circonstances ci-après :

- A la livraison.
- Sur le stock en approvisionnement.
- En cours d'exécution des travaux.

Deux échantillons représentatifs, par produits, seront prélevés selon les principes d'échantillonnage de la Norme AFNOR NF T 30-048.

Les échantillons sont conservés par le Maître d'Ouvrage ou son représentant et ne sont essayés que si des désordres apparaissent.

Toutefois, des essais seront effectués, si l'Entrepreneur le juge nécessaire, pour vérifier l'aptitude à l'emploi des produits. Dans cette éventualité, ceux-ci seront à la charge de ce dernier.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra, pendant la durée de son intervention protéger tous les ouvrages, exposés, réalisés par les autres Corps d'Etat et qui ne sont pas prévus être décorés par le présent lot.

NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent chapitre s'assurera auprès de chaque entreprise des incompatibilités entre les produits ou manières d'effectuer le nettoyage de finition des matériaux.

Ce nettoyage doit être considéré comme la finition d'un ouvrage déjà réalisé par chaque entreprise dans le cadre de son marché de sous-traitance

Il concerne l'enlèvement de la poussière et la mise au net de toutes les parties apparentes et en particulier :

- Revêtements de sols et verticaux.
- Quincailleries diverses.
- Appareils sanitaires et équipements.
- Appareils électriques.
- Vitrerie, miroiterie aux 2 faces.
- Miroirs.

RAPPEL DES DIFFERENTES CLASSES DE FINITION GENERALEMENT RENCONTREES EN PEINTURE

Finition C (élémentaire) :

Le film de peinture couvre le support. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du support. Des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés.

Finition B (courante) :

Cet état de finition est défini dans l'article 6 de la NF DTU 59.1 (P74-201-1-1) par nature de support.

Finition A (soignée) :

Cet état de finition est défini dans l'article 6 de la NF DTU 59.1 (P74-201-1-1) par nature de support.

Les états de finition sont précisés dans les prescriptions détaillées des ouvrages. A défaut la finition B sera exigée.

Observations :

- Sur les supports bois la qualité élémentaire ne convient pas en extérieur.
- Sur les supports métalliques la qualité élémentaire ne convient pas sur les ouvrages protégés.

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutés que sur des supports propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant au présent chapitre.

Ils ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, sur des supports gelés ou surchauffés, et d'une façon générale dans des conditions activant le séchage (vent, soleil, etc.).

En outre :

- En travaux extérieurs, la température ambiante ne devra pas être inférieure à (+) 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 75 % HR.
- En travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis, les conditions requises sont :
 - Température supérieure à (+) 8°C.
 - Hygrométrie inférieure à 60 % HR.

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant. L'Entrepreneur devra en tenir compte dans ses prix unitaires.

CONDITIONS PARTICULIERES A L'OPERATION

TESTS :

Les peintures pourront être soumises au fur et à mesure de l'avancement des travaux à la demande du Maître d'Ouvrage, aux tests de résistance prévus dans le Cahier du C.S.T.B. n° 695 de Juin 1966 - travaux de peinture.

Ces essais s'ils sont positifs (bons résultats) seront à la charge du Maître d'Ouvrage, s'ils sont négatifs, ils seront à la charge de l'Entrepreneur du présent chapitre.

PRODUITS :

Les peintures retenues pour l'exécution des travaux devront être facilement et rapidement identifiées à tout moment sur le chantier.

PROTECTIONS PROVISOIRES

Pendant toute la durée du chantier, l'Entrepreneur du présent lot protégera ses ouvrages par tous moyens à sa convenance, et signalera au Maître d'Œuvre, toutes dégradations ou salissures occasionnées par d'autres corps d'état. Les protections seront enlevées en fin de tranche par l'Entrepreneur du lot effectuant la pose.

AUTOCONTROLE

Les entrepreneurs sont tenus d'assurer l'autocontrôle des ouvrages qu'ils réalisent et à ce titre, de pouvoir garantir leur qualité en en apportant la preuve.

L'autocontrôle se fera en respectant les normes en vigueur.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés.

Préambule :

- La peinture devra être de qualité environnementale en phase aqueuse conforme à la directive Européenne sur les COV. Elles devront posséder le label NF environnement.
- La finition demandée sans qu'elle soit répétée en description particulière sera une finition de type A.
- Les rangements recevront les mêmes revêtements de murs et plafonds que les pièces attenantes sauf spécifications contraires dans le présent document.
- Les rampants sont considérés comme des plafonds.
- Les travaux de peintures comportent la valeur du préchauffage des locaux, des échafaudages, agrès et sujétions qui y sont attachés.
- Tous les produits mis en œuvre devront avoir une fiche FDES
- Toutes les peintures seront sans odeur étant donné le travail en site occupé.

Les peintures bénéficieront d'un ECOLABEL avec une valeur maximale de 1 g/l COV étiquette A+

Teintes :

Teinte aux choix de l'Architecte.

1 - TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EXISTANTS EN MURS ET PLAFONDS

Les travaux préparatoires sur ouvrages existants comprennent :

- décollage des revêtements existants (papier, tenture, plaques de polystyrène etc..), lessivage des anciens fonds
- dépose des ouvrages rapportés sur murs (tableaux, meubles suspendus, frises, habillage divers, etc.)
- enlèvement des clous, fixations, pitons, barres de rideaux, cornières d'angle y compris rebouchage
- évacuation de tous les gravats et matériaux
- rebouchage
- égrenage, époussetage, révision des joints
- projection à l'aide d'une machine à enduits Airless d'enduit type BAGAR AIRLISS SG des Ets BEISSIER ou équivalent suivant fiche de mise en œuvre du fabricant – épaisseur maxi d'application 6mm.
- ponçage, dépoussiérage

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés.

Localisation :

A prévoir sur tous les murs et plafonds existants recevant une peinture ou un revêtement mural sans rajout de support en plaque de plâtre

2 - PEINTURE SATINEE FINITION A SUR MURS ET PLAFONDS SUR SUPPORTS EXISTANTS

Travaux préparatoires :

cf. article précédent

Finition :

- une couche d'impression à base de résines acryliques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM MICRO ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2
- deux couches de finition à base de résine acrylique et polysiloxanes en dispersion aqueuse, aspect satiné, type AQUARYL SILO SAT Plénitude ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/10c

Localisation :

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

A prévoir sur les murs et les plafonds suivant plans de parachèvement de l'architecte.

A prévoir sur les murs et les plafonds du local vestiaire douche PMR au rez-de-chaussée, du wc au R+2 et du local ménage au R+2),

A prévoir sur les murs du local ménage au R-1

3 - PEINTURE SATINEE FINITION A POUR MURS ET PLAFONDS (SUPPORTS NEUFS)

Travaux préparatoires :

Support béton brut de décoffrage, enduit ciment :

Égrenage, brossage, dégrossissage, enduit garnissant, ponçage, enduit repassé

En plafond, il sera procédé à une double passe d'enduit

Support plaques de plâtre à épiderme cartonné :

Brossage, rebouchage, révision des joints, enduit repassé, ponçage,

Finition :

- une couche d'impression opacifiante à base de résines acryliques en phase aqueuse type AQUAPRIM IMPRESS+ ou équivalent

- Classement : Famille 1 – classe 7b2

- COV : < 1g / L

- Émission dans l'air intérieur : A+

- deux couches de finition à base de résine acrylique en phase aqueuse, aspect satiné, type AQUARYL SATIN + ou équivalent

- Classement : Famille 1 – classe 7b2

- COV : < 1g / L

- Émission dans l'air intérieur : A+

Localisation :

A prévoir sur les cloisons des alcôves, sur les soffites, les cloisons créées sur le palier de la cage d'escalier au R+2 (côté palier et côté des locaux mitoyens), les cloisons créées dans (les douches au R-1, le wc au R+2 et le local ménage au R+2), sur le bouchement du châssis dans la cage d'escalier entre le R+1 et le R+2 (côté cage d'escalier et côté bureau).

4 - PEINTURE SUR MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Support :

Bois massif, contreplaqué, éléments plaqués, panneaux de particules, panneaux de fibre dure

Travaux préparatoires :

Brossage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage à sec

Finition :

- une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage, à base de résines synthétiques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM Isolant ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 10i

- deux couches de peinture laque polyuréthane acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/6a

Aspect :

Satinée

Localisation :

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

A prévoir sur les plinthes, sur les chambranles

5 - PEINTURE SATINEE SUR PORTES PREPEINTES

Support :

Fibre dure revêtue d'un apprêt spécial, épaisseur en bois brut poncé.

Travaux préparatoires :

Sur face :

Brossage, révision, ponçage

Sur épaisseur :

Brossage, 1 couche d'impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage.

Finition :

- une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion type ADERPRIM micro ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 4a

- deux couches de peinture laque polyuréthane acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/6a

Coloris : CHROMATIC Vert Univers CH2 0799.

Localisation :

A prévoir sur les portes de distribution neuves y compris sur les champlats

6 - PEINTURE SUR MENUISERIES INTERIEURES BOIS EXISTANT

Finition : B

Support : Peinture existante

Travaux préparatoires :

Grattage des parties mal adhérentes, lessivage ou lavage pour repeindre, impression, rebouchage, enduisage, ponçage, époussetage.

Finition :

- une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage, à base de résines synthétiques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM Isolant ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 10i

- deux couches de peinture laque polyuréthane acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/6a

Aspect :

Satinée

Localisation :

A prévoir sur les blocs-portes existants

7 - STICKER VELOURS NOIR ADHESIF

Fourniture et pose de sticker adhésif

De type : velours signature de chez SODERTEX

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

Largeur : 45 mm

Grammage : 265 g/m²

Epaisseur : 1 mm

Rendu visuel : velouté, doux

Localisation :

A prévoir sur les murs au droit des changements de revêtements muraux

8 - REVETEMENT MURAL DECORATIF 92/2008

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Cole and Son, collection Antique Mirror 92/2008

Caractéristiques principales :

- Classement au feu : B-s1-d0
- Largeur : 53 cm
- Longueur rouleau : 10 m
- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

9 - REVETEMENT MURAL DECORATIF 107/6027

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif minéral de chez Cole and Son, collection CURIO 107/26027

Caractéristiques principales :

- Largeur : 53 cm
- Longueur rouleau : 10 m
- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

10 - REVETEMENT MURAL DECORATIF 114/29058

Travaux préparatoires :

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

Après travaux préparatoires décrites au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Cole and Son, collection Fornasetti Senza Tempo, Nuvole 114/29058

Caractéristiques principales :

- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

11 - REVETEMENT MURAL DECORATIF 114/4008

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrites au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Cole and Son, collection Fornasetti Senza Tempo, 114/4008

Caractéristiques principales :

- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

12 - REVETEMENT MURAL DECORATIF RM-410-54

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrites au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Elitis, collection Alcove, design alcove

Caractéristiques principales :

- Classement au feu : B-s1-d0
- Largeur : 130cm
- Poids : 647 g / m²
- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

13 - REVETEMENT MURAL DECORATIF RM-410-83

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Elitis, collection Alcove.

Caractéristiques principales :

- Classement au feu : B-s1-d0
- Largeur : 130cm

- Poids : 647 g / m²

- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

14 - REVETEMENT MURAL DECORATIF RM-1001-35

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Elitis, collection Galerie, design Colisée

Caractéristiques principales :

- Classement au feu : C-s2-d0
- Largeur : 118cm

- Poids : 550 g / m²

- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

15 - REVETEMENT MURAL DECORATIF WDCO2202

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez Wall&deco, collection conciergerie
- Largeur : 47cm

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

- Coloris : aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

16 - REVETEMENT MURAL DECORATIF 17058-01

Travaux préparatoires :

Après travaux préparatoires décrits au chapitre « TRAVAUX PRÉPARATOIRES » ci-avant et sur support préparés, propres et secs, réalisation d'un revêtement décoratif sur supports existants.

Mise en œuvre du revêtement mural :

- une couche d'impression adaptée à la colle utilisée
- fourniture et mise en œuvre de revêtement mural décoratif en vinyle de chez London Art, collection Zarina

Caractéristiques principales :

- Classement au feu : B-s2-d0
- Largeur : 50cm
- Poids : 360 g / m²

Pose par collage suivant spécifications techniques du Fabricant, toutes coupes, chutes et arasements

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

17 - ENDUIT A BASE DE CHAUX

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit à base de chaux aérienne de chez MERCADIER type MINERAL 000, teinte BOUMIAN ou équivalent techniquement compatible.

Le revêtement sera constitué d'un badigeon minéral à base de chaux aérienne naturelle, prêt à gâcher, destiné à la décoration et à la protection des parois verticales intérieures et/ou extérieures selon les prescriptions du fabricant.

Caractéristiques techniques :

Composition : chaux aérienne, charges minérales sélectionnées, pigments minéraux résistants aux UV.

Aspect : mat minéral traditionnel.

Perméabilité élevée à la vapeur d'eau permettant la respiration du support.

Faible teneur en COV.

Rendement : 1kg/1,2 à 1,35 Kg/m²

Compatible avec les supports minéraux sains, propres et cohésifs : enduits à la chaux, mortiers de chaux, béton, maçonneries anciennes préparées et supports conformes aux prescriptions du fabricant.

Préparation des supports :

Les supports devront être sains, secs, propres, dépoussiérés, exempts de parties non adhérentes, de traces de graisse, de salpêtre ou de toute substance pouvant nuire à l'adhérence. Les travaux préparatoires seront exécutés conformément aux DTU et aux recommandations du fabricant.

Mise en œuvre :

CCTP LOT N°07 PEINTURE-RENETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

Application à la brosse, au spalter ou par tout procédé préconisé par le fabricant, en plusieurs couches croisées selon l'absorption du support et l'aspect recherché. Respect des temps de séchage entre couches. Les conditions d'application devront être conformes aux prescriptions du fabricant (température, hygrométrie, protection contre pluie, gel, vent et ensoleillement direct).

Localisation :

A prévoir suivant plans de parachèvement de l'architecte.

18 - JOINTS ACRYLIQUES

Le présent lot aura à sa charge les joints entre tous les changements de matériaux, à l'aide de mastic acrylique :

- au droit des éléments de menuiseries extérieures en liaison avec le doublage
- au droit des éléments intérieurs, notamment des menuiseries intérieures en liaison avec les cloisons, plinthes, portes de communications, etc ...
- à chaque changement de matériaux peu importe le lot initialement concerné

Application suivant recommandations du fabricant au pistolet manuel ou pneumatique

Les mastics acrylique devront être certifié label SNJF, et bénéficier du marquage CE et d'une fiche FDS.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble de l'opération

19 - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Ce nettoyage soigné, réalisé par une entreprise de nettoyage, doit être considéré comme la finition d'un ouvrage déjà réalisé par chaque entreprise dans le cadre de son marché, et intéresse toutes les parties apparentes des logements, des balcons et terrasses accessibles, halls d'entrées, locaux communs, et plus généralement l'ensemble des locaux des bâtiments, ainsi que l'ensemble des espaces extérieurs sur l'emprise de l'opération.

Parties concernées particulièrement :

- les revêtements de sols de tout type : peinture, carrelage, sols souples, etc...
- lits de sciure protecteurs de carrelage
- les revêtements muraux et faïence de toutes natures
- les accessoires de quincaillerie
- les appareils sanitaires et leurs robinetteries
- les parois-bains, parois et portes de douche
- les accessoires des parties communes : boîtes aux lettres, corbeilles, panneaux d'affichages, etc...
- l'appareillage électrique, y compris luminaires
- les vitres et miroirs (2 faces pour les vitrages) y compris montants et feuillures des menuiseries et des fermetures, compris enlèvement des films protecteurs des menuiseries
- les menuiserie bois, acier, aluminium, P.V.C.
- les appuis et seuils
- les cheminements extérieurs, balcons, parkings et voiries
- les ouvrages d'accompagnements extérieurs : garde-corps, panneaux de signalisation, luminaires, bancs, clôtures, portails, portillons, interphonie, etc.
- les déchets résultant des nettoyages eux-mêmes

Sont à comprendre dans le nettoyage, le balayage, le lavage, aspiration et l'évacuation des liti de sciures et des déchets du nettoyage lui-même. Le nettoyage devra faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile, les tâches de plâtre, ciment, d'enduit, de colle, les traces de film de mortier et traces de doigts, etc....

Dans le cadre du nettoyage, toutes les protections (films plastiques, étiquettes, etc...) doivent être enlevés des différents meubles et appareils, menuiseries, coffres, etc....

CCTP LOT N°07 PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX – PHASE DCE

Les produits employés ainsi que les procédés mis en œuvre ne devront altérer ni les matières, ni l'état des surfaces. Toutes précautions et protections seront prises pour protéger les ouvrages des autres corps d'état pendant ces nettoyages.

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent lot s'assurera auprès de chaque entreprise des incompatibilités entre les produits ou manières d'effectuer le nettoyage de finition des matériaux.

Ce poste fera l'objet de 2 passages, un avant la réalisation des OPR et un avant la réception contradictoire avec le Maître d'Ouvrage.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble de l'opération

C - PSE

Réfection des sanitaires

Travaux en moins :

Sans objet au présent lot

Travaux en plus :

1 - TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EXISTANTS EN MURS ET PLAFONDS

Description identique à l'article n°1 de la solution de base

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des murs et des plafonds des sanitaires

2 - PEINTURE SATINEE FINITION A SUR MURS ET PLAFONDS SUR SUPPORTS EXISTANTS

Description identique à l'article n°2 de la solution de base

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des murs et des plafonds des sanitaires